



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/01/18

Dossier complet le :

23/02/18

N° d'enregistrement :

F01118P0012

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un forage d'irrigation pour le compte de l'EARL Geoffroy située à Voulton (77).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL GEOFFROY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. GEOFFROY Benoist, gérant

RCS / SIRET

7 8 8 | 8 4 0 | 2 1 3 | 0 0 0 1 1

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27 - a	Création d'un forage d'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure à 50 m. Le forage aura une profondeur de l'ordre de 85 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la réalisation d'un forage d'eau souterraine afin d'irriguer les parcelles agricoles appartenant à l'EARL Geoffroy sur la commune de Voulton (77).

L'ouvrage captera l'aquifère du Champigny au niveau des calcaires du Champigny au sens strict, attendus entre 12 et 83 m, sous les marnes vertes du Sannoisien et et les marnes supragypseuses du Ludien. La masse d'eau sollicitée est référencée sous le n° FRHG103 : Tertiaire - Champigny - en Brie et Soissonnais.

4.2 Objectifs du projet

L'EARL GEOFFROY envisage la création d'un forage, sur la commune de Voulton (77), pour l'irrigation agricole.

La surface à irriguer composée de cultures maraîchères, est de 100 hectares.

Les besoins de l'EARL sont estimés à 197 500 m³/an, avec un débit objectif instantané maximum de 80 m³/h. La commune de Voulton est située dans un périmètre de gestion collective de l'irrigation, celui de la nappe du Champigny pour lequel des règles ont été définies dans l'arrêté préfectoral 2015/DDT/SEPR/94. Le volume demandé par les nouveaux irrigants est plafonné à 33 333 m³/an la première année. Dans le cas de l'EARL Geoffroy, ce volume ne pourrait être débloqué avant 2020.

Pour ce faire, les travaux consisteront en la réalisation d'un forage d'une profondeur prévisionnelle de 85 mètres, sollicitant la nappe du Champigny au niveau des calcaires de Champigny, de Saint-Ouen et du Lutétien, attendus entre -12 et -83 mètres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le programme de forage est établi pour l'installation d'une pompe permettant de prélever un débit maximal de 80 m³/h sous 130 m HMT d'un diamètre 192 mm.

Après mise en place de la partie supérieure de l'ouvrage (tubage acier cimenté sur les 15 premiers mètres), la foration se poursuivra en reconnaissance afin de s'assurer de la profondeur finale de l'ouvrage (toit des argiles du Sparnacien attendu à -83 m) et de sa productivité.

L'ouvrage sera exécuté conformément aux exigences réglementaires en vigueur (arrêté du 11 septembre 2003 et norme XF-10-999 d'avril 2007).

- Foration de 0 à -15 mètres en diamètre 620 mm – 24"3/8 ;
- Mise en place de +0,5 à -15 mètres d'un tubage acier plein en diamètre 458/470 mm – 18"1/2 ;
- Cimentation annulaire à l'extrados du tubage acier de 0 à -15 mètres.
- Foration de -15 à -85 mètres en diamètre 254 mm – 10" ;
- Mise en place d'un tubage PVC provisoire en diamètre 163/180 mm ;
- Pompage de nettoyage et test à la pompe immergée ;
- Alésage de -15 à -85 mètres en diamètre 440 mm – 17"1/4 ;
- Mise en place d'un tubage PVC en diamètre 255/285 mm :
 - o Plein de 0 à -40 mètres ;
 - o Crépiné slot 2 mm de -40 à -83 mètres ;
 - o Plein avec tube décanteur de -83 à -85 mètres ;
- Mise en place d'un massif filtrant de gravier roulé 4/8 à l'extrados du tubage PVC de 0 à -85 mètres.
- Nettoyage/Développement + Pompages d'essai par paliers et longue durée

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

D'après les données de consommation d'eau actuelles de l'EARL Geoffroy, les besoins hydriques des cultures concernées par le présent projet à l'horizon 2022 sont de 197 500 m³/an, avec un débit objectif instantané maximum de 80 m³/h.

La commune de Voulton est située dans un périmètre de gestion collective de l'irrigation, celui de la nappe du Champigny pour lequel des règles ont été définies dans l'arrêté préfectoral 2015/DDT/SEPR/94. Le volume demandé par les nouveaux irrigants est plafonné à 33 333 m³/an la première année. Dans le cas de l'EARL Geoffroy, ce volume ne pourrait être débloqué avant 2020.

Le système d'irrigation n'est à ce jour pas connu, il dépendra du débit horaire disponible (connu après travaux de forage) et du volume annuel autorisé de 33 333 m³/an.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre du Code de l'Environnement pour la réalisation des ouvrages et la demande de prélèvement (rubriques IOTA 1.1.1.0 et 1.1.2.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	85 m
Débit horaire attendu	80 m3/h
Volume annuel	197 500 m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les carrières
77560 VOULTON

L'ouvrage sera réalisé sur la parcelle
C 199.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3 ° 2 0 ' 5 1 " E Lat. 4 8 ° 3 6 ' 3 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Voulton

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention de bruit sur l'environnement de la Seine-et-Marne a été approuvé en février 2013. Etant donné le caractère souterrain du projet, il ne sera pas source de bruit et de nuisances sonores.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 820 m au Sud-Est du périmètre de monument historique de l'Eglise de Voulton.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cependant, le projet est situé dans une zone de tension quantitative pour la nappe du Champigny. La commune de Voulton est située dans un périmètre de gestion collective de l'irrigation, celui de la nappe du Champigny pour lequel des règles ont été définies dans l'arrêté préfectoral 2015/DDT/SEPR/94. Le volume demandé par les nouveaux irrigants est plafonné à 33 333 m3/an la première année. Dans le cas de l'EARL Geoffroy, ce volume ne pourrait être débloqué avant 2020.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 10 km en aval. Il s'agit de la zone Natura 2000 référencée au titre de la Directive Oiseaux n° FR2410002 « Bassée et plaines adjacentes ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement prévisionnel dans la nappe, lié à la réalisation du forage, sera de l'ordre de 3 800 m3 (sur la base de 4 heures de pompage par paliers, 24 heures de pompage longue durée, 20 heures de développement et nettoyage) pour un ouvrage positif au regard du débit objectif de 80 m3/h. Les eaux les plus turbides seront préalablement décantées avant rejet dans le milieu naturel (champ agricole). Le prélèvement est effectué dans la ressource en eau souterraine, ici la masse d'eau FRHG103 : Tertiaire - Champigny - en Brie et Soissonnais.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné la nature du projet, réalisation de travaux de forage, il n'entraînera pas de dégradations de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné la nature du projet, réalisation de travaux de forage, il n'aura pas d'impact sur les zones Natura 2000 recensées à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du forage au sol est très restreinte et se situera dans une parcelle agricole cultivée appartenant à l'EARL Geoffroy. La perte d'espace agricole est négligeable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le serveur Géorisques du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, le projet est situé en zone à risque faible à fort pour le retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la durée des travaux, des véhicules sont amenés à se déplacer sur le lieu d'implantation. Cependant, le trafic généré est minime.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux de forage, temporaires, généreront des nuisances sonores peu importantes, uniquement en journée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux issues des pompages d'essai seront décantées avant rejet dans le champ agricole attenant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De manière générale, l'ensemble des travaux sera effectué dans les règles de l'art en respectant l'arrêté du 11 septembre 2003, ainsi que la norme NF X 10-999, relative à la réalisation, au suivi et à l'abandon d'ouvrages de captages ou de surveillance des eaux souterraines réalisées par forages (révision août 2014).

L'organisation du chantier prend en compte la prévention des risques de pollution accidentelle : accès et stationnements de véhicules, stockage d'hydrocarbures et autres produits.

Enfin, à l'issue des travaux le site sera remis en état avant le départ de l'équipe de forage. Les boues et déblais de forage seront évacués dans un centre d'enfouissement technique prévu à cet effet.

Les pompages d'essai permettront d'évaluer l'incidence du prélèvement futur sur les eaux souterraines.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale car au vu de sa nature, il n'engendre pas de perte d'espace naturel important. Toutes les mesures seront mises en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur le milieu et la ressource en eau souterraine.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Dossier de déclaration déposé au titre du Code de l'Environnement (rubrique 1110).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VOULTON

le, 19/01/2018

Signature



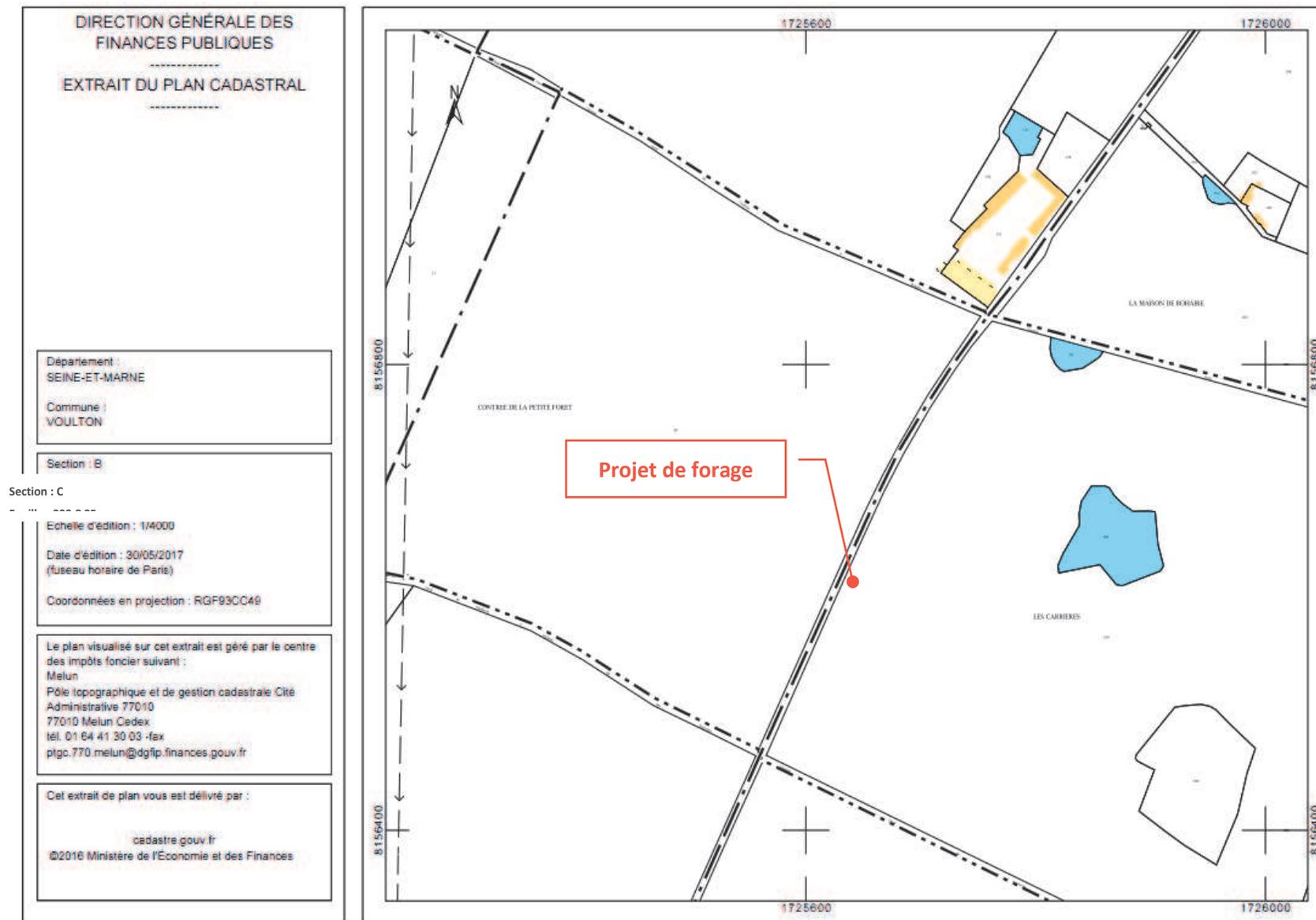
Figure 1 : Localisation du projet de forage sur fond IGN (Source : Géoportail – Mai 2017)



Figure 2 : Localisation du projet de forage sur photographie aérienne (Source : Géoportail – Mai 2017)



Figure 3 : Localisation du projet de forage sur fond cadastral (Source : cadastre.gouv.fr – Mai 2017)



IV.2. Environnement du projet



IV.3. Besoins en eau

IV.3.1. Surface agricole concernée par le projet

La superficie des parcelles concernées par le présent projet de forage est de **100 ha** : 35 ha de carottes, 50 ha de pommes de terre et 15 ha d'oignons.

IV.3.2. Besoins hydriques des cultures

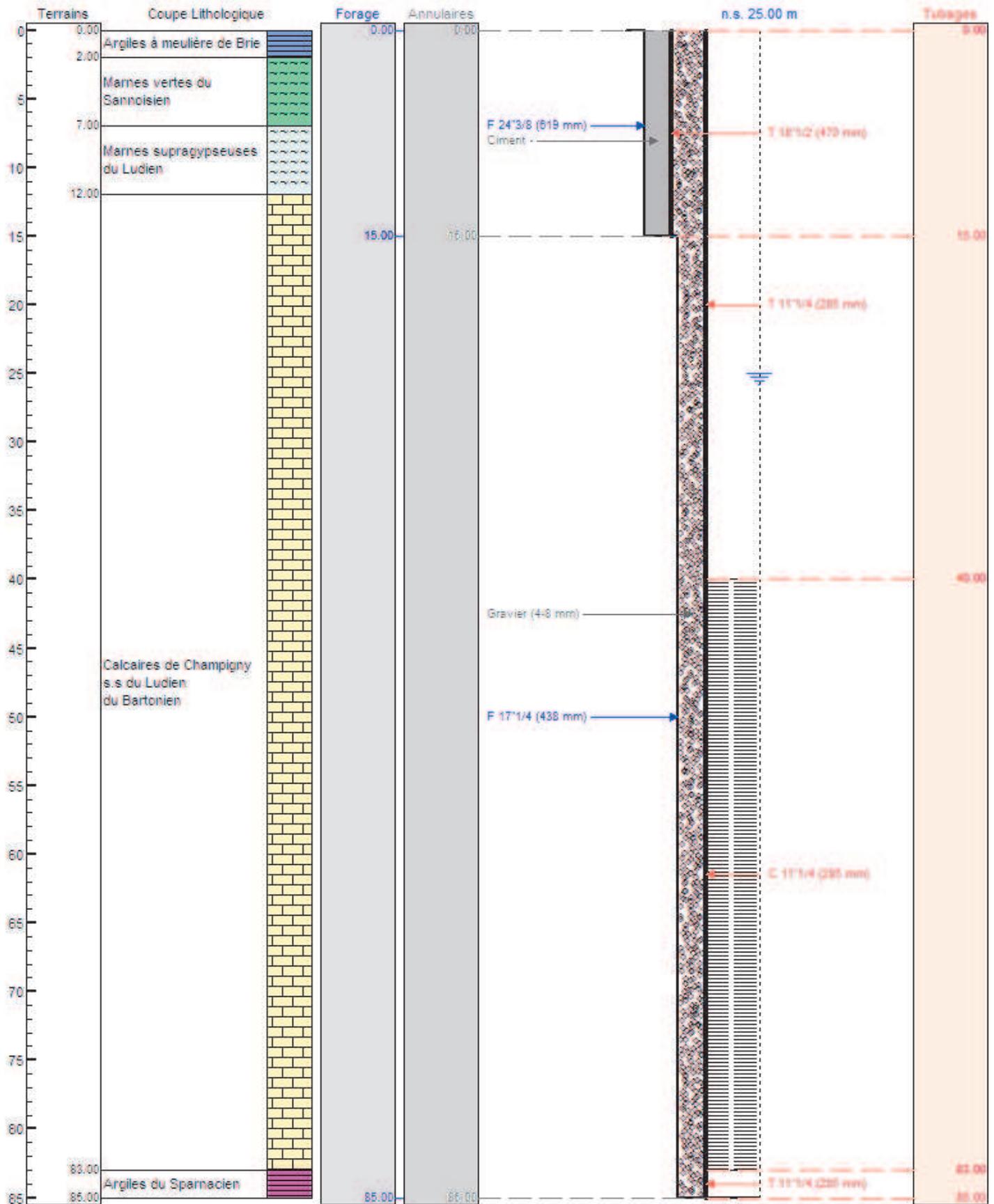
D'après les données de consommation d'eau actuelles de l'EARL Geoffroy, les besoins hydriques des cultures concernées par le présent projet sont :

Tableau 4 : Besoins hydriques des cultures concernées par le présent projet

Cultures	Nombre de tours d'irrigation/ha	Consommation par tour (m ³)	Superficie (ha)	Besoins hydriques (m ³)
Carottes	4	250	35	35000
Pommes de terre	10	250	50	125000
Oignons	10	250	15	37500
TOTAL			100	197500

Les besoins en eau de l'EARL Geoffroy à l'horizon 2022 sont de **197 500 m³/an**.

Figure 8 : Coupe géologique et technique prévisionnelle de l'ouvrage projeté

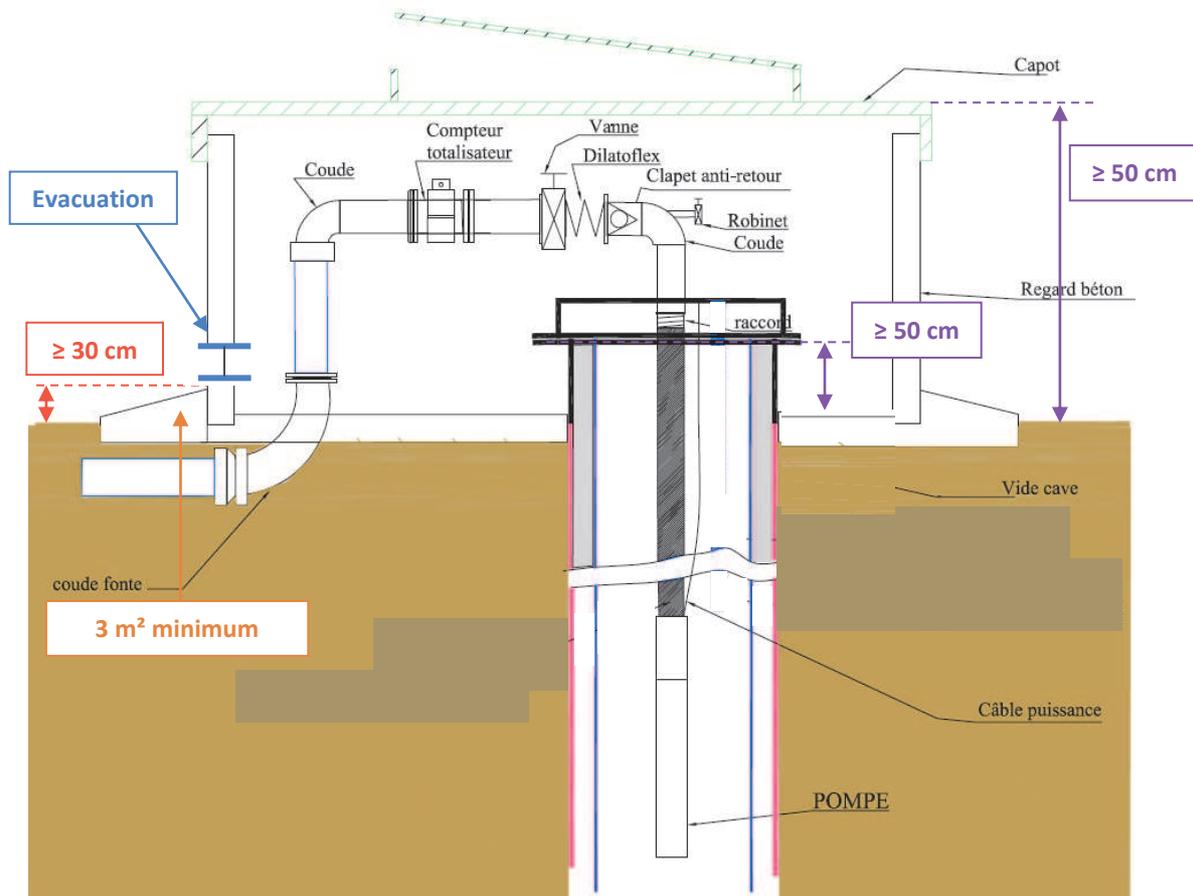


VII.1.2. Tête de l'ouvrage

La tête de puits de l'ouvrage sera située dans un citerneau de protection muni d'un capot étanche cadenassé.

Un schéma de tête de forage est présenté ci-dessous, à titre d'exemple.

Figure 9 : Schéma d'une tête d'ouvrage étanche



3. ENVIRONNEMENT DU PROJET

3.1. Hydrographie

A proximité du projet, seuls des ruisseaux sont recensés :

- Ru des Grillons à 1,75 km au Sud-Est, en aval du projet ;
- Ru de Janvry à 1,85 km au Nord-Est, en latéral hydrodynamique ;
- Ru de Barcq à 2,37 km à l'Ouest, en amont hydrodynamique ;
- Ru du Plessis à 2,49 km au Sud-Ouest, en amont du projet.

Ils sont représentés sur la figure suivante.

Figure 4 : Localisation des cours d'eau du secteur d'étude (Source : Géoportail - Mai 2017)



3.2. Zones naturelles remarquables

L'inventaire des zones naturelles remarquables ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et Natura 2000 a été réalisé sur le site de l'Institut National du Patrimoine Naturel.

3.2.1. ZNIEFF

D'après le site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), aucune ZNIEFF n'est recoupée par le projet. Les ZNIEFF les plus proches sont situées à 8 km au Nord-Ouest. Il s'agit de la ZNIEFF de type I n° 110001189 « Forêt domaniale de Jouy ».

3.2.2. Natura 2000

D'après l'INPN, aucune zone Natura 2000 n'est recoupée par le projet de forage. La zone Natura 2000 la plus proche est située à 10 km en aval. Il s'agit de la zone Natura 2000 référencée au titre de la Directive Oiseaux n° FR2410002 « Bassée et plaines adjacentes ».

Figure 5 : Zones Natura 2000 recensées au plus proche du projet (Source : Géoportail - Février 2018)

